

**ARRÊTÉ D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC**
DU 31 JUILLET AU 03 AOUT 2023
38 et 40 RUE LÉON GAMBETTA-18ML

Arrêté n°295 juillet 2023-

DF/AB

Le Maire de la Ville de CAUDRY, Conseiller Départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et 2213-3,

Vu l'article 417-6 du Code de la Route,

Vu l'article R 610-5 du Code pénal,

Vu la demande présentée en date du 30 Juin 2023 par l'entreprise MEDITECH (ACN bv Lodewijk de Raetlaan 20, 8870 IZEGEM relative au stationnement des véhicules en vue l'installation d'un robot à la pharmacie Caudrésienne rue Léon Gambetta à Caudry.

Considérant qu'en cette occasion il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules.

ARRÊTÉ

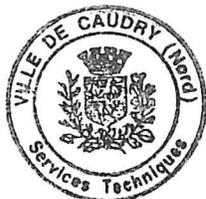
ARTICLE 1 : l'entreprise MEDITECH (ACN bv) est autorisé à occuper le Domaine Public au droit du stationnement autorisé, face au n° 38 et 40 rue Léon Gambetta à Caudry (18 n lundi 31 juillet 2023 au 03 août 2023, afin d'effectuer l'installation d'un robot à la pharmacie

ARTICLE 2 : La signalisation requise sera mise en place par le pétitionnaire.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant Tribunal Administratif de Lille – 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification ou de son affichage.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame Commandante de Brigade de Gendarmerie et le Chef de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caudry, le 05 juillet 2023



Le Maire,
Conseiller Départemental,

Frédéric BRICOUT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Frédéric Bricout', written over the printed name.